

SEANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 4 JUILLET 2020
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL DE BRIEY

Département de Meurthe & Moselle

Date de la convocation et de l'affichage : 6 février 2020
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune nouvelle de *VAL de BRIEY*, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de la commune déléguée de Briey (grands salons), sous la présidence de Monsieur François DIETSCH.

Présents :

ANTOINE Orlane – BARTH Elisabeth – BARUCCI Dino – BEULATON Rémy – BENAUD Jean-François – BRAUN Delphine – BRUNETTI Françoise – COLA Véronique – COLLINET Jean-Luc – CORNILLE Emmanuel – DAUL Jean-Paul – DIETSCH François – FORTUNAT André – GIODANENGO Jacques – HIRSCH William – HIRTZBERGER Marie-France – LAVANOUX Jean-Michel – LEONARD Odette – MIANO Jacques – MUSATO Lydia – PIERRAT Christine – POGGIOLINI Quentin – REINBOLT Fabienne – THOUVENIN Chantal – THUILLIEZ Sylvie – VALES-KREDER Catherine – WACHALSKI Gilles – WARIN Patrick – ZSCHIESCHE Jean-Philippe.

Absents excusés :

CAUSIN Michel donne procuration de vote à MIANO Jacques
DE MICHELI Sylvie donne procuration de vote à DIETSCH François
HARING Yvette donne procuration de vote à HIRTZBERGER Marie-France
MADINI Véronique donne procuration de vote à BRAUN Delphine

Secrétaire de séance :

POGGIOLINI Quentin

~~~~~

**ELECTION DES MAIRES DELEGUES DES COMMUNES DELEGUEES DE BRIEY, MANCE, MANCIEULLES**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux délibérations de création de la commune nouvelle de Val et de Briey et à la Charte fondatrice, il a été décidé de maintenir trois communes déléguées et de les doter d'un conseil communal présidé par un Maire délégué.

Il appartiendra au conseil municipal de procéder ultérieurement à l'élection des membres des futurs conseils communaux qui seront élargis, suivant un règlement afférent, à des citoyens des communes concernées.

Conformément aux dispositions du CGCT applicables aux communes nouvelles, les Maires délégués sont élus suivant les dispositions du droit commun applicables à l'élection du Maire, parmi les membres du conseil municipal.

Il est possible par ailleurs de cumuler la fonction de Maire de la commune nouvelle et de Maire délégué.

En revanche les indemnités de fonction ne sont pas cumulables.

La commune de Val de Briey étant composé de trois communes déléguées, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des trois Maires délégués.

Les Maires délégués élus sont de pleins droits adjoints à la commune nouvelle.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection individualisée de chaque Maire délégué en appliquant les règles applicables à l'élection du Maire.

Les modalités de vote sont donc les mêmes et il sera dressé un procès-verbal d'élection du Maire délégué qui sera affiché dans les mairies des trois communes concernées.

Le secrétaire de séance et les assesseurs sont maintenus dans leurs fonctions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles susvisés,  
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid 19,  
VU l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020,  
VU les délibérations susvisées portant création de la commune nouvelle de Val de Briey,  
VU la Charte fondatrice de la commune nouvelle de Val de Briey,

Le conseil municipal:

- PROCEDE de manière individualisée à l'élection des Maires délégués de la commune déléguée de Briey, de la commune déléguée de Mance et de la commune déléguée de Mancieulles.

Sont élus :

- François DIETSCH, Maire délégué de BRIEY (33 votants, 26 suffrages obtenus),
- Jean-François BENAUD, Maire délégué de MANCE (33 votants, 25 suffrages obtenus),
- André FORTUNAT, Maire délégué de MANCIEULLES (33 votants, 23 suffrages obtenus).

Pour extrait conforme

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Dietsch'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a cross, surrounded by the text 'VAL DE BRIEY' at the top and '1838' at the bottom.

François DIETSCH.